

L'HOMME ET SES DECHETS : TOUTE UNE HISTOIRE !

Photo prise le 08.09.2021

La question des déchets est devenue, au fil du temps, de plus en plus problématique en raison, notamment, de leur augmentation considérable.

La prise de conscience de la nécessité d'une gestion efficace des ordures n'est apparue que tardivement dans les esprits. Malheureusement, pas dans tous... quand on voit le dernier dépôt sauvage, honteux, sur le petit chemin qui mène à l'étang de Saint-Sennery.

Au fil des siècles :

Au VIII^e millénaire avant notre ère, les hommes préhistoriques deviennent progressivement sédentaires. Ils doivent alors, plus qu'autrefois, se préoccuper et se débarrasser des débris qui envahissent leur lieu de vie. Produisant encore peu de déchets, ils s'essaient à la pratique de l'enfouissement, du brûlage ou laissent alors à la nature le soin de faire disparaître leurs restes.

Ces techniques disparaîtront au fil du temps en raison du développement des agglomérations urbaines et d'autres pratiques seront inventées pour faire face à une gestion des déchets de plus en plus indispensable.



Les villes antiques ont été exemplaires en ce qui concerne le traitement de leurs ordures.

À Çatal Höyük, en Turquie, au IV^e millénaire avant notre ère, un aménagement urbain spécifique sert de dépotoir public.

À Jérusalem, la vallée de Kidron est utilisée comme une décharge pour les ordures de la ville sainte.

Les Grecs de l'époque antique sont ceux qui, les premiers, se soucient véritablement de leurs ordures. Ils sont précurseurs dans la construction de cités très peuplées où les ordures posent, forcément, des problèmes de salubrité. Les Grecs organisent alors un système d'enlèvement des ordures.



Les Romains, quant à eux, créent des fosses en dehors de la ville où les habitants déposent leurs ordures. Ils peuvent aussi abandonner leurs rebuts dans des vases en terre cuite ou des récipients en pierre, au pied des immeubles. Des esclaves se chargent ensuite de vidanger ces récipients.

Ceux qui ne peuvent pas s'offrir les services de ces esclaves jettent leurs ordures et leurs excréments par la fenêtre ou les diverses ouvertures des habitations.

La ville se dote également de latrines publiques pouvant contenir, pour les plus grandes, jusqu'à plusieurs dizaines de sièges percés, contigus, permettant à chacun de restituer son repas dans la plus parfaite convivialité.

La Rome antique se dote alors d'un réseau d'égouts, la *Cloaca Maxima*. Ce collecteur principal est toujours existant et a été transformé, au cours des siècles, en véritable égout souterrain. Il se jette dans le Tibre.

La Cloaca Maxima à Rome



Les habitants des cités, continuant de jeter leurs déchets dans les rivières, l'eau polluée, de qualité plus que médiocre, est quand même bue par les citoyens. Rome est fréquemment la proie d'épidémies.

Les citoyens ont rapidement lié les immondices aux odeurs et aux risques que les amas d'ordures génèrent. Mais, paradoxalement, en dépit du lien fait entre immondices et risques, la gestion de la salubrité ne semble pas préoccuper grand monde.

À Rome, comme à Athènes, le travail du métal et du minerai commence à être expérimenté. Les premiers mineurs ou métallurgistes produisent donc des déchets nouveaux qu'il faut faire disparaître. Ces ouvriers ont conscience de l'importance du recyclage, de la réutilisation ; il est plus économique de fondre les métaux usagés afin de fabriquer avec ces rebuts de nouveaux matériaux.

Au Moyen Âge, alors que l'urbanisation s'accélère, les déchets sont toujours déversés dans les eaux et il est d'usage, à Paris comme ailleurs, de les jeter par les fenêtres.

Déclarant la guerre à la puanteur, Philippe Auguste ordonne, en 1185, le pavage des rues principales et la création de fosses d'évacuation dans certains quartiers.

En 1348, pour faire face à ce fléau, le prévôt de Paris rédige une ordonnance sommant les Parisiens de balayer devant leur maison et de faire transporter les boues et les ordures aux endroits prévus : *tombereaux, hotteurs et porteurs, tous prêts pour porter les dits gravois aux lieux accoutumés et quiconque sera trouvé faisant le contraire, sera tenu de payer au Roye notre sire dix sols d'amende.*

Au XIII^e siècle, les chiffonniers collectent et revendent, d'abord et principalement des chiffons, mais, peu à peu, la gamme des objets recueillis s'élargit. Ils récupèrent également des os, des vieux papiers, des métaux, des cuirs, des peaux, des cheveux.



Le chiffonnier est souvent considéré comme le premier recycleur, car les matières récoltées sont transformées en de nouveaux objets.

Si ce métier n'a pas un rôle encore très défini au XVII^e siècle, il connaîtra un essor considérable après la Révolution.

À la veille de la Révolution, la première loi concernant l'organisation du nettoyage des rues et des places, dans toute la France est promulguée. Une ordonnance de police, dans laquelle il est précisé que les habitants doivent, chaque jour, balayer devant leur habitation, *de la façade jusqu'au milieu de la chaussée, dans les rues à double ruisseau, et jusqu'au milieu du ruisseau dans les autres rues*, est d'ailleurs décrétée. Des agents sont missionnés afin de rappeler aux habitants ces bonnes conduites.

En ce qui concerne les immondices et les boues, ce sont toujours les tombereaux guidés par les « tombeliers » qui se chargent de les collecter et de les transporter jusqu'aux voiries.

C'est encore à Paris que le siècle de la propreté accouche de son innovation majeure, en 1884. Son promoteur, le préfet Eugène Poubelle, ne se contente pas d'imposer le réceptacle à ordures. Il pose les jalons du tri sélectif : un récipient pour « les résidus de ménage », un autre pour « les débris de vaisselle et de verre », et un troisième pour « les coquilles d'huitres et de moules ».

Mais, parce que les ordures de toutes sortes ont augmenté considérablement au fil des siècles, les villes ont été obligées d'organiser la collecte des déchets et le balayage. C'est ainsi que des personnes ont été peu à peu engagées afin de se charger du nettoyage urbain, que l'on a investi dans du matériel pour nettoyer, balayer, aspirer, collecter les ordures ménagères puis urbaines et que des moyens financiers ont été alloués à ce service devenu public. Dans ce sens, ces bouleversements, en ce qui concerne la collecte des ordures, leur traitement et l'assainissement des villes, ont permis d'esquisser, à la fin du XIX^e siècle, des villes françaises plus salubres, plus propres, et finalement plus belles et agréables.

En même temps, les connaissances scientifiques en microbiologie ont renforcé la prise de conscience de la nécessité de traiter les eaux usées pour éradiquer, à l'aide des vaccins les maladies telles que la diphtérie ou la fièvre typhoïde.



La loi Royal de 1992 généralise le tri sélectif.

25 ans après, une véritable filière s'est mise en place partout sur le territoire, 68% des emballages et 57,6% des papiers sont recyclés, grâce au tri des Français, devenu le 1^{er} geste citoyen.

Aujourd'hui, de nouveaux défis collectifs se posent face à leur accumulation. Le volume planétaire des déchets est appelé à augmenter de 70 % d'ici à 2050, à hauteur de 3,4 milliards de tonnes contre un peu plus de 2 milliards aujourd'hui selon un récent rapport de la Banque mondiale.

À Pleumartin, déjà, en 1827, localement, nos élus se préoccupaient du bien-vivre ensemble et tentaient de prendre des mesures pour le déblaiement des déchets. (voir la délibération du conseil municipal ci-après)

Par la suite, un ramassage des ordures a été mis en place. Les plus vieux d'entre nous se souviennent bien du

cheval et du tombereau d'Albert Pain qui passait tous les 15 jours et dans lequel les ménagères déversaient leurs poubelles. Le tombereau était vidé dans la carrière municipale, route de Vicq-sur-Gartempe et dans celle de Crémille, à Bournaveau plus exactement.

De ces carrières, avaient été extraits les cailloux ayant servi à la construction de la ligne de chemin de fer. La ligne terminée, on s'en est servi pour empierrer les routes.

On dirait aujourd'hui que ce n'était pas franchement écologique, mais à cette époque, le plastique, les produits chimiques, dangereux et toxiques se trouvaient en quantités infinitésimales.



Dans le bulletin municipal de juillet 2021, notre mairie a refait, à juste titre, un rappel à l'ordre sur les incivilités. Travail herculéen, comparable à celui de Sisyphe, désespérant quand on constate encore ces décharges sauvages non respectueuses de la nature et de l'avenir de nos enfants...

DELIBERATION DU 20.11.1827

Aujourd'hui 20 novembre 1827, nous, Maire de la commune de PLEUMARTIN regardant comme un de nos premiers devoirs de prendre des mesures pour la sûreté et la commodité de la voie publique, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE 1^{er}

Il est défendu à tout propriétaire ou locataire de maisons situées dans le bourg et les villages dépendants de cette commune, de jeter, exposer, laisser séjourner devant leur maison et sur la voie publique, du terreau, du fumier ou des immondices quelconques qui par leurs chutes ou leurs exhalaisons seraient capables d'occasionner des accidents ou maladies (n°6, de l'article 471 du code pénal)

ARTICLE 2^{ème}

Il est défendu à qui que ce soit d'embarrasser la voie publique sans nécessité de matériaux ou des choses qui empêchent ou diminuent la liberté ou la sûreté du passage. Il est de plus ordonné à tous les habitants de la commune de déclarer les matériaux par eux entreposés et les excavations par eux faites dedans ou dessous les rues et plans sous les peines portées par le n°4 de l'article 471 du code pénal.

ARTICLE 3^{ème}

Tous ceux qui faisant bâtir sur le bord d'une rue, d'une place, ou voie publique, négligeront d'enlever au fur et à mesure les vidanges, gravois, recoupures, tailles de pierres et tout décombre généralement (autre que l'autorité devra les faire enlever à leur frais) seront poursuivis conformément à l'article 471 n°4 du code pénal.

Fait et arrêté à la mairie de Pleumartin le vingt novembre 1827